



## Communiqué de presse

27 mars 2025

# Réunion du conseil d'administration du Parc national des Cévennes

**Le 27 mars, les administrateurs du Parc national ont tenu leur assemblée plénière au siège de l'établissement public à Florac-Trois-Rivières.**

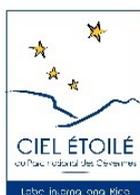
La séance du conseil d'administration a débuté par une prise de parole du représentant du personnel du Parc, Laurent Bernard. Un discours pour « *exprimer notre profonde inquiétude face aux attaques répétées contre l'environnement et les sciences, auxquelles nous assistons actuellement à l'échelle mondiale et nationale, et notamment à l'encontre de l'OFB* ». Il a également appelé les membres du CA à « *rester vigilant et solidaire face à toute tentative de fragilisation de nos missions* ».

Les administrateurs ont délibéré sur :

### Approbation du compte financier 2024

En 2024, les effectifs du Parc national se sont établis à 83,85 Équivalents Temps Plein Travaillés (ETPT). Au 31 décembre, les dépenses au cours de l'année s'élèvent à 7 685 139 € et représentent pour 74 % des dépenses de personnel. Les recettes encaissées s'élèvent quant à elles à 9 294 686 €. La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde budgétaire de 1,6 M€ en grande partie dû au décalage entre l'encaissement des recettes liées à la Stratégie Nationale de Biodiversité et les dépenses correspondantes réalisées en 2024.

3 projets ont été terminés en 2024 dans le cadre du Plan de relance de l'État : les travaux de modernisation de l'éclairage public dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé, la rénovation de la ferme du Bramadou et la réfection de la toiture d'un logement à Ventajols.



**Contact presse :** Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

## Informations :

### Life Biospher'Adapt et plan d'adaptation des Cévennes

La remise du trophée des lauréats des Réserves de biosphère s'est déroulée le 11 mars au siège de l'Unesco à Paris. La Réserve de biosphère des Cévennes était représentée par Pierre Bucheberger et Martine Nivon, membres du comité citoyen des vallées cévenoles, lauréat du Trophée du Parc 2024 pour le projet « une semaine sans voiture » qui se déroulera du 14 au 21 juin 2025. Ils étaient accompagnés d'Alexandre Vigne, 1<sup>er</sup> vice-président du Parc et Stéphan Garnier, délégué territorial du massif mont Lozère au Parc. Cette cérémonie a également été marquée par le lancement du projet Life Biospher'Adapt, coordonné par l'association française des Réserves de biosphère. Financé pour une durée de 5 ans, il vise à accompagner 7 Réserves de biosphère française dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'adaptation au changement climatique. Le Parc national des Cévennes contribuera à l'ensemble de cette démarche en partageant tout au long du projet son expérience d'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique.

### Attribution de la Délégation de Service Public (DSP) du gîte Aire de Côte

Un appel à candidature a été lancé en novembre 2024 pour sélectionner les futurs gestionnaires du gîte Aire de Côte situé à Bassurels. Une vingtaine de personnes ont participé aux visites obligatoires qui se sont déroulées en décembre. Le 18 février, le jury a sélectionné Julie et Hervé Michel, originaires de l'Ariège. La réouverture du gîte est prévue pour le 15 mai.

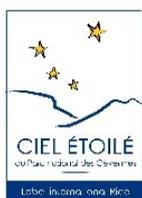
Pour mémoire, d'importants travaux financés par France Relance ont été engagés sur le gîte en 2023 afin de répondre aux demandes nouvelles des usagers. Toutefois, les informations reçues sur la disponibilité de la ressource en eau avait contraint l'établissement à reporter la réouverture du gîte prévue initialement au printemps 2024. Des solutions innovantes ont été trouvées afin de permettre un accueil optimal des randonneurs tout en préservant la ressource en eau.

### Point d'étape sur la RICE

Le Parc national a été labellisé Réserve internationale de ciel étoilé en 2018. Ce label a été confirmé en 2022, en raison de l'avancement du programme de rénovation de l'éclairage public. En aire d'adhésion, l'objectif qui était fixé à 10 % est largement atteint puisque depuis 2018 ce sont 11 000 points lumineux qui ont été rénovés sur les 20 000 que compte le territoire du Parc. En zone cœur, le taux de rénovation de l'éclairage public doit atteindre les 100 % d'ici 2032. À ce jour, 135 luminaires ont été remplacés sur 167. Il reste 32 lampadaires à rénover dans 8 communes lozériennes d'ici 2032. Par ailleurs, 74 communes sur 114 pratiquent l'extinction nocturne partielle ou totale.

### Évaluation de la charte

2025 marque une étape clé pour le Parc national des Cévennes : l'évaluation finale de la mise en œuvre de sa charte. Rédigée avec les acteurs du territoire et approuvée en novembre 2013, elle définit le projet de territoire pour une durée de 15 ans. Le conseil d'administration de l'établissement doit délibérer en fin d'année sur une éventuelle révision, modification ou encore sur une prolongation de la charte existante. L'évaluation répondra à 4 grandes questions. Une vingtaine de critères vont être mesurés à partir des données quantitatives et qualitatives collectées et traitées par un bureau d'étude indépendant. Entre le printemps et l'automne, une enquête va être lancée auprès des agents du Parc, des élus du territoire, des partenaires et des socio-professionnels.



**Contact presse :** Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières